

Circulation inter-file

La circulation inter-files consiste à circuler en deux-roues ou en trois-roues motorisés entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite dans un trafic dense et congestionné. Elle n'est actuellement pas autorisée par le code de la route sauf sur les 11 départements d'expérimentation :

- Paris – hauts de Seine – Seine Saint Denis – Val de Marne – Seine et Marne – Yvelines – Essonne – Val d'Oise – Rhône – Gironde – Bouches du Rhône.
- Seuls les deux-roues ou les trois-roues motorisés de moins de un mètre de large sont autorisés à circuler en inter-files. **Les tricycles à voie très large, les side-cars et les quads ne sont pas autorisés à circuler en inter-files.**
- **On peut circuler en inter-file :**
 - Dans les **11 départements** concernés par l'expérimentation
 - Uniquement sur les autoroutes et routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et **où la vitesse autorisée est comprise entre 70 et 130 km/h**
 - Lorsqu'il y a trois voies de circulation, les deux-roues motorisés doivent circuler **entre les deux files de véhicules les plus à gauche de la chaussée.**
- La circulation inter-files est **autorisée lorsque la circulation est dense** et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies.
- **L'espace entre les véhicules** doit être suffisant
- Le deux-roues motorisés ne doit **pas forcer le passage**
- Attention, lorsqu'une voie est en travaux ou couverte de **neige** ou de **verglas**, la circulation inter-files est **interdite**
- Il est **interdit de dépasser** un autre deux-roues motorisé circulant en inter-files
- Lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent **à plus de 50 km/h** sur au moins une des deux files, le deux-roues motorisé en inter-files **doit reprendre sa place** dans le courant normal de la circulation
- La **vitesse est limitée à 50 km/h**, mais il est essentiel d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation

Si toutes ces règles de bonne conduite font leurs preuves, la circulation inter-files pourra être généralisée dès 2020